



# Condition féminine Canada



Pour la période  
se terminant  
le 31 mars 1997



Présentation améliorée des rapports  
au Parlement – Document pilote

Canada

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – 1997

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/13-1997

ISBN 0-660-60299-7



## Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une proposition afin de répartir le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget des dépenses principal* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*. Elle a également ordonné aux 78 ministères et organismes de présenter ces rapports dans le cadre d'un projet pilote.

Cette décision découle des travaux entrepris par le Secrétariat du Conseil du Trésor et 16 ministères pilotes pour donner suite aux engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses et de moderniser la préparation de cette information. Ces démarches visant à mieux cibler les résultats et à rendre plus transparente l'information fournie au Parlement s'insèrent dans une initiative plus vaste intitulée "Repenser le rôle de l'État".

Ce *Rapport ministériel sur le rendement* répond aux engagements du gouvernement et tient compte des objectifs fixés par le Parlement d'accroître la responsabilisation touchant les résultats. Il couvre la période se terminant le 31 mars 1997 et compare le rendement aux plans présentés par le ministère dans sa *Partie III du Budget des dépenses principal* de 1996-1997.

Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessiteront un travail soutenu dans toute l'administration fédérale. S'acquitter des diverses exigences que comporte la gestion axée sur les résultats – préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et faire rapport sur les réalisations – constitue une composante de base. Les programmes du gouvernement fonctionnent dans des environnements en évolution constante. Étant donné la vogue des partenariats, la prestation de services confiée à des tiers et d'autres alliances, il faudra relever les défis de savoir à qui imputer les responsabilités dans les rapports sur les résultats. Les rapports de rendement et leur préparation doivent faire l'objet de surveillance afin de garantir qu'ils demeurent crédibles et utiles.

Le présent rapport correspond à une étape supplémentaire de ce processus permanent. Le gouvernement entend perfectionner et mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découlera de l'expérience acquise au cours des prochaines années et des précisions que les utilisateurs fourniront au fur et à mesure sur leurs besoins en information. Par exemple, la capacité de communiquer les résultats par rapport aux coûts est limitée pour le moment, bien que cet objectif demeure intact.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant :

Revue gouvernementale et services de qualité

Secrétariat du Conseil du Trésor

L'Esplanade Laurier

Ottawa (Ontario) Canada

K1A 0R5

Téléphone : (613) 957-7042 - Télécopieur : (613) 957-7044

# **Condition féminine Canada**

**Rapport sur le rendement du  
ministère  
pour la période se terminant  
le 31 mars 1997**

---

## TABLE DES MATIÈRES

---

### I. MESSAGE DE LA SECRÉTAIRE D'ÉTAT (SITUATION DE LA FEMME).... 1

### II. APERÇU DU MINISTÈRE ..... 3

A) Mandat .....	3
B) Objectif.....	3
C) Rôle et responsabilités.....	3
D) Organisation et prestation du programme .....	4
E) Objectifs et priorités .....	6
F) Plans de ressources.....	10

### III. RENDEMENT DU MINISTÈRE..... 11

A) Résumé des engagements sur le plan des résultats .....	11
B) Contexte et facteurs ayant une incidence sur les résultats .....	12
C) Réalisations sur le plan du rendement (1996-1997) .....	14

1) Rendement du ministère et du secteur d'activité.....	15
---	----

2) Rendement du secteur de service 1 : Politiques officielles équitables.....	16
---	----

#### **Résultat clé 1 :**

Application systématique et uniforme par les ministères et organismes fédéraux, d'ici l'an 2002, de l'analyse comparative entre les sexes au processus d'élaboration de politiques, de mesures législatives et de programmes.....	16
--	----

#### **Résultat clé 2 :**

Mesures fédérales coordonnées pour l'avancement des femmes.....	16
---	----

#### **Résultat clé 3 :**

Initiatives et politiques fédérales-provinciales-territoriales qui appliquent le principe de l'égalité entre les sexes dans des domaines d'une importance stratégique pour les femmes.....	23
--	----

#### **Résultat clé 4 :**

Participation active et incorporation des points de vue des femmes et d'autres groupes œuvrant en faveur de l'égalité dans l'élaboration de politiques officielles au Canada et à l'étranger .....	24
--	----

#### **Résultat clé 5 :**

Adoption par les organismes multilatéraux d'ententes, d'instruments et de politiques qui visent à améliorer la condition féminine.....	26
---	----

**Résultat clé 6 :**

Base de connaissances élargie sur les enjeux des politiques officielles  
et leurs incidences sur les femmes..... 27

3) Rendement du secteur de service 2 : Partenaires informés et efficaces ..... 28

**Résultat clé 7 :**

Accès à une base de connaissances élargie et utilisation par les  
les intervenantes et intervenants de cette base sur les enjeux relatifs à l'égalité  
entre les sexes ..... 29

**Résultat clé 8 :**

Sensibilisation du public et action concrète en matière d'égalité  
entre les sexes dans diverses collectivités et sur des enjeux précis ..... 30

**Résultat clé 9 :**

Participation des femmes au processus décisionnel dans des  
institutions clés et inclusion des répercussions pour les femmes et de la diversité  
des points de vue dans les politiques et les programmes de ces institutions ..... 30

4) Rendement du secteur de service 3 : ministère efficace..... 34

**Résultat clé 10 :**

Prestation efficace et axée sur la clientèle .....34

Annexe A : Résumé des besoins en ressources

Tableau 1 : Autorisations de dépenser

Tableau 2 : Coût net du programme par activité ou secteur d'activité

Tableau 3 : Dépenses prévus et dépenses réelles votées du ministère

Annexe B : Renseignements supplémentaires

Annexe C : 1) Liste des rapports ministériels prévus par la loi et autres

2) Personnes ressources

## **I. MESSAGE DE LA SECRÉTAIRE D'ÉTAT (SITUATION DE LA FEMME)**

Je suis heureuse de présenter le Rapport sur le rendement de Condition féminine Canada pour la période se terminant le 31 mars 1997. Il s'agit d'une occasion importante pour le ministère de poursuivre ses efforts en vue d'améliorer la responsabilisation et les rapports au Parlement. Je suis fière de la participation récente du ministère, à titre pilote, au Projet d'amélioration des rapports au Parlement, qui a donné lieu, l'automne dernier, à la production du premier Rapport sur le rendement de Condition féminine Canada. Depuis lors, Condition féminine Canada a élaboré sa Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR), puis s'est concentré sur les indicateurs de rendement du ministère, les stratégies d'évaluation et la collecte de données sur le rendement. Ce deuxième Rapport sur le rendement présente un compte rendu consistant, illustré d'exemples concrets. Il nous tarde de connaître les réactions à ce rapport et à notre travail.

Le gouvernement s'est engagé à bâtir une société qui englobe et respecte l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens. Condition féminine Canada joue un rôle crucial dans le respect de cet engagement en faisant la promotion de l'égalité entre les sexes, ainsi qu'en incluant et en faisant participer les femmes du Canada, dans toute leur diversité. Le ministère reconnaît les difficultés particulières qui empêchent les filles et les jeunes femmes de bénéficier équitablement des possibilités offertes à l'ensemble de la population canadienne. Il reconnaît également les besoins particuliers et les points de vue des femmes qui doivent relever des défis spéciaux, notamment les femmes autochtones, les immigrantes, les femmes membres de minorités visibles, les lesbiennes et les femmes handicapées.

Condition féminine Canada continue de souligner l'importance cruciale de trois priorités essentielles pour les femmes aux diverses étapes de leur vie, y compris durant l'enfance et l'adolescence. Ces priorités sont l'autonomie économique des femmes, la violence systémique à l'endroit des femmes et des enfants et les droits humains des femmes.

L'autonomie économique continue de figurer parmi les déterminants les plus importants de la santé et du mieux-être des femmes et de leurs enfants. La pauvreté fait partie du quotidien de beaucoup de femmes et d'enfants au Canada, surtout chez les familles monoparentales dirigées par des femmes. Les enfants sont pauvres parce que les femmes le sont. Il est prioritaire pour le gouvernement et pour Condition féminine Canada de poursuivre la lutte pour l'affranchissement de la pauvreté et pour l'autonomie économique des femmes.

L'autonomie économique est également essentielle pour permettre aux femmes de se libérer avec leurs enfants de la violence familiale. La violence continue d'infliger des torts incalculables dans la vie des femmes et des enfants au Canada. De plus, on évalue à 4,2 milliards de dollars les coûts économiques de la violence à l'endroit des femmes (voir à la p. 9). Nos gouvernements continuent de contrer la violence dans la société au moyen d'initiatives comme *La sécurité dans les lieux publics et privés* et le renouvellement de l'*Initiative de lutte contre la violence familiale*. Depuis 1988, le Programme de promotion de la femme de Condition féminine Canada consacre environ 2,1 millions de dollars par année au financement d'initiatives communautaires de sensibilisation et de promotion de changements institutionnels relativement à des questions liées à la violence familiale.

Les droits humains des femmes continuent d'être prioritaires pour Condition féminine Canada. Le ministère collabore avec les provinces et les territoires, avec des groupes de femmes et d'autres groupes œuvrant en faveur de l'égalité, avec des organisations du secteur privé et sur le plan international pour s'assurer que les droits humains des femmes et des filles sont protégés et que l'autonomie économique et l'affranchissement de la violence se concrétisent.

Bien que Condition féminine Canada soit un ministère de taille modeste, il continuera de jouer un rôle essentiel dans la promotion de l'égalité entre les sexes au pays. Le ministère collabore avec les femmes dans leur milieu ainsi qu'avec des organisations et des institutions gouvernementales et non gouvernementales, aux échelons régional et national, car nous croyons que la promotion de l'égalité ne peut pas se faire uniquement à l'aide de mesures législatives, mais qu'elle doit aussi se faire en fournissant aux collectivités et aux groupes les compétences et les outils dont ils ont besoin pour amener des changements dans les attitudes sur le plan sociétal. Ce faisant, Condition féminine Canada personnifie pour les Canadiennes, où qu'elles vivent, l'engagement fédéral à l'égard des principes que sont l'égalité et la justice, principes grâce auxquels on reconnaît qu'égalité n'est pas synonyme d'« uniformité », mais qu'elle dépend de différentes stratégies qui reconnaissent la diversité des obstacles. Nous sommes toutes et tous d'importants intervenants dans la création d'une société unie, universelle et ouverte qui profite également des points de vue et des talents de l'ensemble de ses citoyennes et citoyens.

L'honorable Hedy Fry, c.p., députée  
Secrétaire d'État (Situation de la femme)



## II. APERÇU DU MINISTÈRE

### A) MANDAT

Le mandat de Condition féminine Canada, énoncé dans le décret n° 1976-779 et la *Loi de 1976-1977 portant affectation de crédits*, est de « coordonner les politiques relatives à la situation de la femme et de gérer les programmes qui s'y rapportent ».

### B) OBJECTIF

Condition féminine Canada fait la promotion de l'égalité entre les sexes et assure la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique de notre pays.

### C) RÔLE ET RESPONSABILITÉS

Condition féminine Canada fait la promotion de l'égalité de toutes les femmes, y compris des filles. Pour que les femmes atteignent une véritable égalité, Condition féminine Canada estime que l'égalité doit être présente dans toutes les sphères de la société : sociale, économique, juridique, culturelle et politique. Ces sphères étant interdépendantes, le ministère assure une coordination horizontale efficiente et efficace, essentielle à l'élaboration de politiques et à la prise de décisions cohérentes, ainsi qu'au meilleur usage possible des ressources disponibles. Les engagements du Canada dans le cadre de divers plans d'action, conventions et déclarations des Nations Unies, ainsi que dans le contexte des objectifs et des plans d'action du Commonwealth en faveur de l'égalité des femmes, contribuent à consolider le mandat du ministère.

Pour mener à bien son mandat, Condition féminine Canada évalue les répercussions différentes des politiques sur les femmes et sur les hommes. Le ministère établit également des rapports de collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux, des instances internationales, des organisations non gouvernementales, ainsi que des représentantes et des représentants des milieux de l'industrie, de l'éducation, de la justice et de la santé. Les bureaux régionaux jouent un rôle de premier plan dans le maintien de ces rapports et dans l'établissement de liens avec les priorités et les préoccupations du mouvement de la base, dans le contexte de l'élaboration de politiques.

À l'échelon fédéral, Condition féminine Canada agit comme catalyseur et partenaire et tente d'influer sur les activités des ministères et organismes. À ce titre, le ministère doit :

- procéder à l'élaboration de politiques qui favorisent l'égalité des femmes et en assurer la coordination;
- promouvoir la mise en œuvre et l'application de l'analyse comparative entre les sexes dans l'ensemble des ministères et organismes fédéraux;
- procéder à l'analyse comparative entre les sexes des mesures législatives, des politiques et des programmes;

- faire des recommandations sur des changements à apporter pour s'assurer que les décisions gouvernementales contribuent à améliorer la situation des femmes, et non à les marginaliser davantage;
- surveiller les progrès de la situation des femmes dans l'ensemble du pays au moyen de recherches, d'analyses des médias, de commentaires des collectivités ainsi que des intervenantes et intervenants, d'examen de l'information et des analyses publiées par d'autres ministères et organismes;
- financer la recherche stratégique et intégrer les conclusions des recherches au processus d'élaboration de politiques.

Condition féminine Canada travaille aussi avec d'autres partenaires non fédéraux et doit :

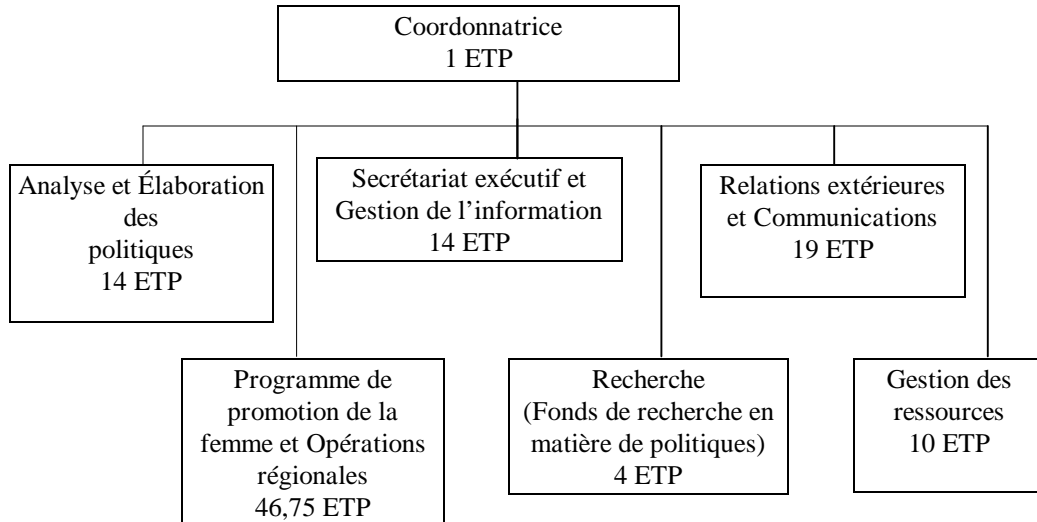
- collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour prendre des mesures en matière d'égalité entre les sexes;
- consulter les groupes de femmes, le secteur privé et d'autres représentantes et représentants non gouvernementaux au pays pour discuter des politiques gouvernementales, surveiller les progrès relativement à certains enjeux et faciliter les initiatives qui font la promotion des femmes;
- informer les Canadiennes et les Canadiens des initiatives prises par le gouvernement fédéral pour promouvoir l'égalité des femmes au Canada et dans le monde;
- établir des partenariats avec les secteurs non gouvernemental et privé relativement à des initiatives qui favorisent l'égalité entre les sexes;
- fournir de l'aide financière et des services professionnels aux groupes de femmes et aux autres organismes bénévoles aux échelons communautaire, provincial et national pour leur permettre de prendre des mesures (souvent à l'échelon communautaire) visant à promouvoir l'égalité des femmes;
- établir des partenariats avec des institutions et des organismes clés du secteur privé ou non gouvernemental relativement à des initiatives visant à promouvoir l'égalité des femmes;
- faire la promotion de l'égalité des femmes sur le plan international auprès d'organismes comme la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, le Commonwealth, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Francophonie, la Commission interaméricaine des femmes de l'Organisation des États américains, l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et le Conseil de l'Europe.

#### **D) ORGANISATION ET PRESTATION DU PROGRAMME**

- La *coordonnatrice* de Condition féminine Canada dirige le ministère; elle relève, sur le plan juridique, de la ministre responsable de la Condition féminine et, sur une base continue, de la Secrétaire d'État (Situation de la femme).
- Le *Secrétariat exécutif/direction de la Gestion de l'information* appuie la coordonnatrice, offre des services de liaison ministérielle, coordonne la gestion du programme, la planification ministérielle et les rapports de rendement; il offre également des services de bibliothèque, de diffusion et de gestion des documents.

- La *direction de l'Analyse et de l'Élaboration des politiques* analyse et revoit les politiques, mesures législatives, initiatives et programmes actuels et prévus du gouvernement fédéral pour en évaluer l'incidence sur les femmes. Par ailleurs, elle lance et élabore des politiques en collaboration avec d'autres ministères fédéraux.
- La *direction du Programme de promotion de la femme et des Opérations régionales* fournit de l'aide financière et des services professionnels à des groupes de femmes ainsi qu'à d'autres organismes bénévoles aux échelons communautaire, régional et national dans le but de promouvoir l'égalité des femmes. Condition féminine Canada a un lien direct avec des collectivités et des partenaires dans l'ensemble du Canada, grâce à 27 agentes de programme dans les régions. Celles-ci, ainsi que les agentes du Programme de promotion de la femme à Ottawa, travaillent beaucoup avec des groupes de femmes et d'autres groupes communautaires, les gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres secteurs pour assurer une collaboration sur le plan des politiques et des programmes, améliorer l'efficacité d'autres intervenantes et intervenants en vue de favoriser l'égalité des femmes et obtenir des renseignements utiles de la « première ligne » pour l'analyse des politiques par Condition féminine Canada.
- La *direction des Relations extérieures et des Communications* collabore avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organisations internationales et d'autres gouvernements, les groupes de femmes et d'autres organisations non gouvernementales, les médias, le secteur privé et les établissements universitaires. Elle offre aussi la gamme complète des services de communication, sert de point de contact pour les consultations et la planification, offre un service de correspondance ministérielle et coordonne les besoins en traduction du ministère.
- La *direction de la Gestion des ressources* est responsable des rapports prévus par la loi et fournit au ministère des services dans les domaines de la gestion des ressources financières et humaines, de l'informatique, des télécommunications, de la sécurité, de la gestion du matériel et des marchés.
- La *direction de la Recherche* gère et coordonne le Fonds de recherche en matière de politiques et s'acquitte d'autres activités connexes.

**ORGANIGRAMME DE CONDITION FÉMININE CANADA**  
(Effectif équivalent temps plein (ETP) de CFC = 108,75)



## E) OBJECTIFS ET PRIORITÉS

### 1) Objectifs du ministère

Comme il est précisé dans la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR), Condition féminine Canada s'est donné les trois objectifs qui suivent :

- Offrir aux Canadiennes et aux Canadiens des politiques officielles renforcées et plus équitables grâce à des politiques, des mesures législatives, des programmes et des services gouvernementaux qui tiennent compte des répercussions différentes sur les femmes et les hommes ainsi que de la diversité des points de vue chez les femmes.
- Faire en sorte qu'il y ait un plus grand nombre de partenaires informés et efficaces qui travaillent activement à promouvoir l'égalité des femmes, notamment des organisations et institutions des secteurs public, privé et bénévole.
- Faire en sorte que Condition féminine Canada soit efficient, axé sur le service et sur les résultats.

## 2) Priorités

Compte tenu de la nécessité de maximiser les ressources restreintes du ministère pour qu'elles soient le plus efficaces possibles, Condition féminine Canada a retenu trois priorités qui orienteront son travail au sein de l'administration fédérale et auprès de ses principaux partenaires, intervenantes et intervenants. Ces priorités sont fondées sur le programme général du gouvernement, sur les engagements pris par le gouvernement fédéral dans le cadre de la *Déclaration* et du *Programme d'action* de Beijing, et du *Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes*, ainsi que sur les principales préoccupations recensées par les Canadiennes. Ces priorités s'appliquent à toutes les étapes de la vie des femmes et des filles.

Les priorités de Condition féminine Canada pourront changer au fil des ans, en fonction de l'évolution de la situation des femmes et des nouveaux défis qui surgiront. Elles sont cependant demeurées inchangées en 1996-1997.

### a) Accroître l'autonomie économique des femmes

Au cours des dernières décennies, la plus grande autonomie des femmes a eu des répercussions positives sur la société dans son ensemble. Le Canada dispose maintenant d'une main-d'œuvre plus nombreuse et plus instruite. Alors qu'autrefois, les femmes étaient exclues des études supérieures et du travail rémunéré, elles représentaient, en 1994, 45 p. 100 de la main-d'œuvre rémunérée, contre 37 p. 100 en 1976. L'accès aux études supérieures est également plus facile. En 1991, 10 p. 100 des femmes de 15 ans et plus et 13 p. 100 des hommes du même groupe d'âge détenaient un diplôme universitaire, alors qu'en 1971, ces pourcentages étaient respectivement de 3 p. 100 et de 7 p. 100. L'écart continuera de se rétrécir, les femmes étant actuellement légèrement majoritaires dans les universités canadiennes.

Bien que l'autonomie économique des femmes représente un avantage pour la société, elle est essentielle dans la vie de chaque femme. Dans bien des cas, le revenu des femmes permet à la famille de se sortir de la pauvreté. Cette autonomie permet aussi à des femmes et à leurs enfants d'échapper à la violence familiale, et les femmes peuvent trouver des solutions de rechange lorsqu'elles font l'objet de harcèlement sexuel au travail.

Cependant, malgré les améliorations des dernières décennies, il reste de nombreux défis à relever.

- Les femmes qui entrent sur le marché du travail doivent composer avec les conséquences économiques inhérentes à leurs rôles de mères et de principales dispensatrices de soins ainsi qu'avec les exigences conflictuelles du travail rémunéré et des tâches non rémunérées. Elles doivent avoir accès à des services de garde abordables et de qualité, ainsi qu'à une formation continue pour mettre leurs compétences à jour afin de retourner sur le marché du travail après des absences

prolongées souvent attribuables à leurs responsabilités de dispensatrices de soins aux enfants ou à des membres âgés de leur famille.

- L'écart salarial entre les femmes et les hommes persiste. En 1996, les gains des femmes pour un travail à plein temps pendant toute l'année correspondaient à 73 p. 100 de ceux des hommes. Les femmes ont tendance à se retrouver dans des professions traditionnellement à « prédominance féminine », comme l'enseignement, les soins infirmiers et le secteur de la santé, le travail de bureau, la vente ou les services. L'équité salariale, c'est-à-dire un salaire égal pour un travail d'égale valeur, n'est pas encore une réalité dans nombre de ces professions.
- De plus en plus de femmes travaillent à temps partiel parce qu'elles ne peuvent trouver d'emploi à temps plein (34 p. 100 des travailleuses à temps partiel en 1994, comparativement à 22 p. 100 en 1989).
- En 1995, 58 p. 100 des personnes vivant en deçà du seuil de faible revenu (SFR) de Statistique Canada étaient des femmes. Ainsi, 19,5 p. 100 des femmes (et près de 25 p. 100 de l'ensemble des femmes de 64 ans ou plus) vivaient sous le seuil de pauvreté cette année-là.
- Le revenu de retraite des femmes, y compris l'accès à des pensions adéquates, est influencé par plusieurs des facteurs précités, notamment les absences plus fréquentes des femmes du marché du travail pour raisons de maternité et d'éducation des enfants, l'écart salarial persistant, ainsi que l'inaccessibilité des emplois à temps plein qui les cantonne dans des emplois à temps partiel.
- La pauvreté des femmes est un problème aux multiples facettes et est étroitement liée à la pauvreté chez les enfants. Les enfants sont pauvres parce que leur mère l'est. La pauvreté est aussi exacerbée pour les femmes qui se heurtent à des obstacles additionnels en raison de leur origine raciale ou ethnique, de leur orientation sexuelle, de leur âge ou d'une incapacité. Les solutions comportent aussi de multiples facettes et ont des incidences sur chaque étape du cycle de vie des femmes. Il faut, par exemple, commencer la préparation à l'autonomie économique dès l'enfance en dispensant aux filles l'instruction nécessaire, y compris une formation en mathématiques et en sciences, pour permettre aux femmes de réussir à obtenir des emplois dans un marché de l'emploi hautement technologique.

[Sources statistiques : Conseil national du bien-être, *Profil de la pauvreté, 1995*; Statistique Canada, *Répartition du revenu du Canada selon la taille du revenu 1995*; et *Portrait statistique des femmes au Canada*, 3<sup>e</sup> édition, 1995.]

## **b) Éliminer la violence systémique à l'endroit des femmes et des enfants**

La violence à l'endroit des femmes et des filles demeure un problème des plus graves pour nombre de femmes et d'enfants au Canada, et occasionne d'énormes coûts économiques pour la société, comme nous le verrons plus loin.

- En 1993, 90 p. 100 des victimes de voies de fait contre un conjoint signalées aux forces policières canadiennes étaient des femmes [Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ), 1993-a], tout comme dans 75 p. 100 des homicides entre

conjointes [CCSJ, 1993-b]. Les femmes sont aussi victimes de 90 p. 100 des voies de fait contre un conjoint enregistrées dans le cadre d'une enquête réalisée en 1993 par Statistique Canada sur les victimes d'actes criminels.

- Les taux d'agressions sexuelles et autres commises contre des femmes et signalées à la police ont augmenté depuis l'adoption des réformes du droit pénal en 1983. Lorsqu'on a procédé à une nouvelle évaluation dix ans plus tard, les agressions sexuelles avaient augmenté de 152 p. 100, tandis que les agressions physiques avaient augmenté de 62 p. 100 depuis 1983. [CCSJ, *Programme de déclaration uniforme de la criminalité*, 1993].
- D'après les résultats d'une enquête sur les homicides faite par Statistique Canada en 1996, les femmes mariées risquent sept fois plus d'être tuées par un conjoint que par un inconnu. En 1996, les victimes étaient des femmes dans neuf homicides entre conjoints sur dix où des antécédents de violence conjugale étaient connus des forces policières.
- La vulnérabilité des femmes à la violence varie selon leur milieu et leur groupe d'âge. Il s'agit, par exemple, des femmes autochtones, des immigrantes, des femmes membres de minorités visibles, des réfugiées, des femmes handicapées, des aides familiales résidentes, des femmes appartenant à une minorité linguistique, des femmes âgées et des jeunes femmes. En fait, l'Enquête sur la violence envers les femmes réalisée en 1993 par Statistique Canada a révélé que le taux de victimisation chez les jeunes femmes au cours des mois qui avaient précédé l'enquête était presque trois fois plus élevé parmi les jeunes femmes de 18 à 24 ans (27 p. 100), que chez les femmes en général (10 p. 100). L'exploitation sexuelle d'enfants est un crime odieux qui a été dénoncé par la communauté internationale à Stockholm, en 1996, lors du Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. Son occurrence à l'échelle nationale et internationale est une préoccupation prioritaire constante pour la Secrétaire d'État (Situation de la femme) et pour Condition féminine Canada, qui a entrepris certaines initiatives pour s'occuper du problème.
- La violence à l'endroit des femmes coûte cher. Le Centre de recherche sur la violence faite aux femmes et aux enfants à London (Ontario) a produit un document d'information qui évalue à 4,2 milliards de dollars les coûts économiques annuels de la violence contre les femmes au Canada.

[À moins d'indication contraire, la source statistique des données qui précèdent est Statistique Canada.]

### c) Promouvoir les droits humains des femmes

En dépit de la *Charte canadienne des droits et libertés* et d'autres lois qui interdisent la discrimination, beaucoup de femmes et de filles voient encore leurs droits humains bafoués. Divers rapports (comme le *Compte rendu du Symposium national sur les femmes, la loi et l'administration de la justice*, la *Réponse aux recommandations issues du Symposium du ministère de la Justice* et le *Rapport fédéral-provincial-territorial sur l'égalité des sexes dans le système de justice au Canada*) ont clairement montré les nombreux obstacles à la justice auxquels se heurtent les femmes dans notre système judiciaire. Parce que le double point de vue des femmes et des hommes n'est pas

systématiquement pris en compte, les politiques, les mesures législatives et les pratiques de notre système judiciaire ne tiennent pas compte des expériences et des besoins différents des femmes, ce qui donne souvent lieu à la discrimination. Les femmes doivent en outre surmonter de nombreux obstacles additionnels en raison de leur origine raciale ou ethnique, de leur orientation sexuelle, de leur âge ou d'une incapacité.

Les droits humains sont au cœur de la question de l'égalité des femmes et constituent le fondement de tout le travail de Condition féminine Canada. Il y a discrimination lorsque les femmes sont désavantagées uniquement parce qu'elles sont des femmes. Tant et aussi longtemps que les femmes et leur apport à la société seront sous-évalués, elles demeureront victimes d'inégalités sur les plans économique, juridique et social. Pour que les femmes obtiennent la reconnaissance de tous les droits humains et accèdent à l'égalité, il faudrait mettre en place un système reconnaissant et éliminant la discrimination systémique à l'endroit des femmes dans des domaines comme la pauvreté et l'autonomie économique, lequel fournirait une mesure de protection contre la violence et donnerait accès à un système de justice non biaisé à l'endroit des femmes, et accorderait, par exemple, des droits humains fondamentaux comme la reconnaissance des conjoints de même sexe.

## **F) PLANS DE RESSOURCES**

(Voir l'annexe A.)



### III. RENDEMENT DU MINISTÈRE

#### A) RÉSUMÉ DES ENGAGEMENTS SUR LE PLAN DES RÉSULTATS

*Secteur d'activité : Promouvoir l'égalité entre les sexes et la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du pays.*

<b>Offrir aux Canadiennes et aux Canadiens :</b>	<b>ce qui se traduit par les résultats suivants :</b>
<p>A) des politiques officielles renforcées grâce à des politiques, de la recherche, des mesures législatives, des programmes et des services gouvernementaux qui tiennent compte des répercussions différentes sur les femmes et les hommes ainsi que de la diversité des points de vue chez les femmes;</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Application systématique et uniforme par les ministères et organismes fédéraux, d'ici l'an 2002, de l'analyse comparative entre les sexes au processus d'élaboration de politiques, de mesures législatives et de programmes.</li> <li>2. Mesures fédérales coordonnées pour l'avancement des femmes.</li> <li>3. Initiatives et politiques fédérales-provinciales-territoriales qui appliquent le principe de l'égalité entre les sexes dans des domaines d'une importance stratégique pour les femmes.</li> <li>4. Participation active et incorporation des points de vue des femmes et d'autres groupes œuvrant en faveur de l'égalité dans l'élaboration de politiques officielles au Canada et à l'étranger.</li> <li>5. Adoption par les organismes multilatéraux d'ententes, d'instruments et de politiques qui visent à améliorer la condition féminine.</li> <li>6. Base de connaissances élargie sur les enjeux des politiques officielles et leurs incidences sur les femmes.</li> </ol>
<p>B) un plus grand nombre de partenaires informés et efficaces qui travaillent activement à promouvoir l'égalité des femmes, notamment des organisations et institutions des secteurs public, privé et bénévole;</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>7. Accès à une base de connaissances élargie et utilisation par les intervenantes et intervenants de cette base sur les enjeux relatifs à l'égalité entre les sexes.</li> <li>8. Sensibilisation du public et action concrète en matière d'égalité entre les sexes dans diverses collectivités et sur des enjeux précis.</li> <li>9. Participation des femmes au processus décisionnel dans des institutions clés et inclusion des répercussions pour les femmes et de la diversité des points de vue dans les politiques et les programmes de ces institutions.</li> </ol>
<p>C) un ministère efficient, axé sur le service et sur les résultats.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>10. Prestation de services efficace et axée sur la clientèle.</li> </ol>

## **B) CONTEXTE ET FACTEURS AYANT UNE INCIDENCE SUR LES RÉSULTATS**

Chaque secteur de la société a une incidence sur l'égalité entre les sexes. Les responsabilités de Condition féminine Canada couvrent donc une vaste et complexe série d'enjeux. Afin d'influer sur l'issue de ces enjeux, Condition féminine Canada fait son travail dans un contexte où les mesures prises par d'autres ministères et par des intervenantes et intervenants de l'extérieur de l'administration fédérale sont cruciales. Le ministère assume un leadership proactif pour le recensement et la promotion stratégique des principaux enjeux avec d'autres ministères ou des intervenantes et intervenants, tout en offrant soutien et conseils lorsque les circonstances s'y prêtent.

### **1) Initiatives et priorités du gouvernement**

En raison du nombre et de la complexité des enjeux en matière de politiques liés à l'égalité entre les sexes, Condition féminine Canada doit réagir rapidement à la gamme complète des enjeux nouveaux et en évolution du programme économique, juridique et social du gouvernement. Il s'agit là d'un défi de taille, puisque la responsabilité des politiques qui ont une incidence sur les femmes est partagée par un grand nombre de ministères fédéraux.

### **2) Relations fédérales-provinciales-territoriales**

Nombre d'enjeux du programme fédéral nécessitent une collaboration fédérale-provinciale-territoriale. Les décisions prises par les ministres à l'occasion des rencontres fédérales-provinciales-territoriales, qu'il s'agisse de réunions des ministres responsables de la condition féminine ou des ministres responsables d'autres secteurs, ont donc une incidence sur le travail de Condition féminine Canada.

### **3) Relations internationales**

Le Canada participe à des rencontres et à des conférences internationales portant principalement ou accessoirement sur la situation des femmes. Condition féminine Canada joue un rôle dans les préparatifs, la participation et le suivi de ces rencontres. Ce travail fait de plus en plus appel à la coordination et à la liaison avec les organisations non gouvernementales qui sont beaucoup plus actives à cet égard. En raison du rôle de premier plan assumé par le Canada dans la politique intérieure, la législation et l'infrastructure pour la promotion de l'égalité entre les sexes, Condition féminine Canada est de plus en plus sollicité pour fournir assistance et conseils à d'autres pays ainsi qu'à des organismes internationaux.

### **4) Mandat horizontal en matière de politiques**

Condition féminine Canada possède rarement un pouvoir organisationnel direct pour diriger l'élaboration de politiques ou pour mettre en œuvre des politiques en matière d'égalité entre les sexes. Le ministère a donc une orientation politique à trois volets :

- Il accepte la responsabilité première d'initiatives et d'enjeux précis touchant l'égalité des femmes. Ces initiatives et enjeux varient d'une période de planification à l'autre, en fonction des priorités et des intérêts du gouvernement sur les plans national et international.
- CFC surveille l'élaboration de politiques, d'initiatives législatives et de programmes gouvernementaux hautement prioritaires et y participe activement au moyen de recherches visant à éclairer le processus d'élaboration de politiques; il consacre également des ressources à ces initiatives pour voir à ce que l'on intègre une vision de l'égalité qui tienne compte des rapports sociaux entre les sexes.
- Il a un « mandat d'observateur » sur une grande diversité d'autres enjeux afin de fournir, à bref préavis, des observations et des conseils éclairés, du point de vue de l'égalité entre les sexes.

Ce sont là des activités qui nécessitent beaucoup de ressources et exigent des compétences et un savoir-faire particuliers. Les résultats obtenus sont souvent subtils et reflètent une synthèse de nombreux points de vue, et non pas uniquement d'un seul ministère ou organisme. Il est donc difficile d'isoler et de quantifier la contribution d'un organisme donné et d'en faire rapport dans le contexte de l'élaboration ou de la modification d'un programme, d'une politique ou d'une mesure législative du gouvernement. Le présent rapport fournit néanmoins une indication des formes de contribution de Condition féminine Canada aux politiques, programmes et mesures législatives, ainsi que de l'éventail d'initiatives gouvernementales auxquelles est associé le ministère.

Comme la gamme des enjeux est importante pour l'égalité entre les sexes, Condition féminine Canada met l'accent sur le recours à l'analyse comparative entre les sexes par les ministères dès le début du processus, aux étapes de la conception et de la planification des politiques. Il en résulte non seulement des politiques gouvernementales plus universelles et équitables, mais aussi une utilisation plus efficace des ressources que si les améliorations aux politiques et mesures législatives étaient apportées plus tard au cours du processus.

##### **5) Travailler avec d'autres intervenantes et intervenants et par leur entremise**

Les groupes de femmes, d'autres groupes œuvrant en faveur de l'égalité et le public en général exigent de plus en plus d'information sur les politiques et les programmes gouvernementaux qui ont une incidence sur les femmes et souhaitent participer au processus décisionnel et à des mécanismes comme des comités ou des conseils consultatifs. Condition féminine Canada répond directement à ces préoccupations par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux et de son bureau national au moyen de publications, de correspondance, de séances d'information et de consultations, ainsi qu'en faisant participer des groupes de femmes et le public à l'élaboration d'initiatives gouvernementales sur l'égalité entre les sexes. Il crée également des partenariats avec

des organisations et des institutions clés des secteurs privé et non gouvernemental dans le cadre d'initiatives qui favorisent l'égalité des femmes.

À l'instar d'autres ministères et organismes fédéraux, Condition féminine Canada dispose rarement d'une autorité directe sur d'autres intervenantes et intervenants clés des échelons provincial, territorial et international. Le ministère utilise plutôt son savoir-faire, dispense des conseils et fournit une assistance financière et autre afin d'inciter ces intervenantes et intervenants à prendre des mesures concrètes pour promouvoir l'égalité entre les sexes dans leurs sphères de compétence respectives.

**6) Cadres de rendement**

À la demande du Conseil du Trésor, Condition féminine Canada élabore des cadres de rendement pour son Programme de promotion de la femme et le nouveau Fonds de recherche en matière de politiques. Ces cadres seront des documents de responsabilisation qui serviront de fondement aux futurs rapports sur le rendement des programmes.

**7) Mécanisme gouvernemental**

Le Canada est l'un des rares pays à disposer d'un mécanisme gouvernemental au niveau des cadres supérieurs visant à promouvoir l'égalité des femmes. Cela comprend non seulement le rôle stratégique joué par la Secrétaire d'État (Situation de la femme) et Condition féminine Canada, mais aussi l'appareil gouvernemental et les engagements d'autres ministères et organismes qui sont aussi responsables de l'atteinte de l'égalité entre les sexes dans leurs sphères de compétence respectives.

**C) RÉALISATIONS SUR LE PLAN DU RENDEMENT (1996-1997)**

Bien que le présent rapport sur le rendement porte sur l'exercice 1996-1997, il convient parfois d'inclure des résultats clés obtenus précédemment qui sont à l'origine des réalisations en 1996-1997 ou qui ont été obtenus au début de l'exercice 1997-1998, à la suite d'efforts déployés en 1996-1997. Cela est nécessaire afin de fournir une description plus complète du rendement dans des secteurs précis.

Condition féminine Canada procède à l'heure actuelle à la mise au point d'indicateurs et de mesures du rendement afin de rendre compte de ses engagements envers les Canadiennes et les Canadiens. Le ministère pourra faire un meilleur rapport sur ces indicateurs et mesures dans son Rapport sur le rendement de 1997-1998. Dans le présent rapport, le ministère s'est efforcé de démontrer ses résultats à l'aide d'exemples de cas précis.

Il est bon de souligner que divers éléments de l'organisation ont des rôles de premier plan à jouer dans l'atteinte d'un certain nombre de résultats clés. Par exemple, le Programme de promotion de la femme fournit de l'aide financière et des services professionnels à un large éventail de groupes de femmes et d'organismes œuvrant en faveur de l'égalité aux échelons communautaire, régional, provincial et national. Au total, 384 projets et groupes

ont été financés en 1996-1997 au moyen de subventions totalisant 8,2 millions de dollars. Une grande diversité de services professionnels et de l'aide non financière a été fournie à des groupes et des particuliers, financés ou non. Cette aide peut comprendre la détermination d'autres sources de financement, la mise en commun de données, de ressources et d'information sur les meilleures pratiques, des conseils sur le développement organisationnel et les changements institutionnels, la participation directe à l'élaboration de projets et des activités de suivi pour assurer un achèvement réussi. Ce travail touche les réalisations sous divers résultats clés, et des exemples de réalisations précises sont présentés avec le rapport des résultats clés pertinents.

---

## **1) Rendement du ministère et du secteur d'activité**

---

### ***Secteur d'activité et objectif :***

Condition féminine Canada fait la promotion de l'égalité entre les sexes et assure la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du pays.

### ***Secteurs de services et stratégies***

Condition féminine Canada est d'avis que l'atteinte de l'égalité entre les sexes et de la pleine participation des femmes passe par deux grandes stratégies, chacune représentée par un secteur de service du ministère :

#### **a) des politiques officielles renforcées et plus équitables**

Condition féminine Canada participe à l'élaboration de politiques, de mesures législatives, de programmes et de services officiels ainsi qu'à de la recherche qui tiennent compte des répercussions différentes sur les femmes et les hommes, de la diversité des points de vue chez les femmes et de la réalité de leur vie. Le ministère travaille aux échelons fédéral, provincial-territorial et international, en s'intéressant particulièrement aux politiques fédérales.

#### **b) un plus nombre de partenaires informés et efficaces, qui travaillent activement à promouvoir l'égalité entre les sexes**

Condition féminine Canada travaille avec des intervenantes et des intervenants clés à l'extérieur du gouvernement, notamment avec des groupes et des institutions des secteurs public, privé et bénévole. Le ministère collabore avec eux pour qu'ils soient mieux renseignés et sensibilisés à la question de l'égalité entre les sexes, et il les incite à prendre des mesures concrètes en faveur de l'égalité dans leurs sphères de compétence respectives.

### ***Mesure du rendement et réalisations***

Les progrès réalisés en faveur de l'égalité entre les sexes dans le quotidien des Canadiennes et des Canadiens constituent le critère absolu de mesure du rendement de Condition féminine Canada et de celui d'autres ministères et organismes fédéraux. Les indicateurs suivants aideront le ministère à surveiller les progrès.

**a) Indicateurs économiques de l'égalité entre les sexes**

Condition féminine Canada, en collaboration avec Statistique Canada et ses homologues provinciaux et territoriaux, élabore actuellement des indicateurs améliorés de l'égalité entre les sexes. Ce projet conjoint a été commandé en 1995 par les ministres fédérale-provinciaux-territoriaux responsables de la condition féminine. À l'automne 1997, on a terminé la mise au point d'une série d'indicateurs économiques de l'égalité entre les sexes. Certaines sources de données sont relativement récentes, mais il sera possible à la longue d'effectuer des analyses des tendances. D'autres travaux seront entrepris afin d'analyser les profils et l'orientation des tendances globales.

**b) Autres mesures**

Des indicateurs comme l'Indicateur sexospécifique de développement des Nations Unies (composante de l'Indicateur du développement humain des Nations Unies) offrent d'autres outils pour évaluer l'égalité entre les sexes au Canada. Le ministère surveillera cet indicateur ainsi que d'autres sources de données pour évaluer les progrès vers l'égalité entre les sexes.

Il faut souligner qu'en 1997, le Canada est passé du 6<sup>e</sup> au 1<sup>er</sup> rang selon l'Indicateur sexospécifique du développement. Bien que cet indicateur ne soit pas aussi complet que ceux qui ont été élaborés par Condition féminine Canada et ses partenaires, il donne une indication positive des réalisations du Canada par rapport à d'autres pays.

---

**2) Rendement du secteur de service 1 : politiques officielles équitables**

---

**Objectif :**

Offrir aux Canadiennes et aux Canadiens des politiques officielles renforcées et plus équitables grâce à des politiques, de la recherche, des mesures législatives, des programmes et des services gouvernementaux qui tiennent compte des répercussions différentes sur les femmes et les hommes ainsi que de la diversité des points de vue chez les femmes.

Six résultats clés sont associés à cet objectif. Des résumés des réalisations sur le plan du rendement sont présentés pour chacun d'entre eux.

**RÉSULTATS CLÉS ANTICIPÉS**

1. Application systématique et uniforme par les ministères et organismes fédéraux, d'ici l'an 2002, de l'analyse comparative entre les sexes au processus d'élaboration de politiques, de mesures législatives et de programmes.
2. Mesures fédérales coordonnées pour l'avancement des femmes.

**Mesures du rendement et réalisations**

Le rendement du ministère à l'égard de ces deux résultats clés a essentiellement porté sur :

- la recherche de changements systémiques au processus fédéral d'élaboration des politiques, principalement par la promotion de la mise en œuvre du *Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes*, de l'utilisation de l'analyse comparative entre les sexes dans l'ensemble des ministères et organismes fédéraux et d'un travail stratégique avec d'autres ministères fédéraux (illustré par les points a), b) et c) qui suivent);
- la réalisation de progrès dans des secteurs stratégiques précis de compétence fédérale, en fonction des trois priorités du ministère (illustré par le point d) qui suit);
- le travail avec d'autres intervenantes et intervenants, principalement des groupes de femmes et d'autres groupes œuvrant à la promotion de l'égalité des femmes, afin de réaliser des progrès sur le plan des politiques gouvernementales aux échelons fédéral, provincial et territorial (également illustré par le point d) qui suit).

**a) À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle : Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes**

**i) À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle : Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes**, diffusé au Canada le 11 août 1995, a été coordonné et produit par Condition féminine Canada, élaboré par 24 ministères et organismes fédéraux et présenté à l'occasion de la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, à Beijing.

Il s'agit d'un cadre qui orientera les initiatives que prendra le gouvernement fédéral pour assurer l'égalité des femmes et des hommes au Canada. On y présente les détails de plus de 300 engagements pris par le gouvernement en vue de promouvoir l'amélioration de la situation des femmes sur le plan de l'autonomie économique, de la santé, de la culture, de l'emploi, de la protection contre la violence et de la participation au processus décisionnel. Condition féminine Canada a la responsabilité directe ou indirecte de mettre en œuvre 82 des engagements contenus dans le *Plan fédéral*, notamment de superviser la mise en œuvre des engagements pris individuellement par le gouvernement, les ministères et les organismes.

**ii) Table interministérielle au Québec :** Condition féminine Canada a mis sur pied une table interministérielle dans la région du Québec de sorte à ce que participent les bureaux régionaux de ministères fédéraux à la mise en œuvre des engagements pris dans le *Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes*. La direction régionale de Condition féminine Canada a invité les hauts fonctionnaires à y déléguer une représentante ou un représentant. Vingt-cinq ministères et organismes fédéraux y sont représentés depuis plus d'un an.

En région, la plupart des ministères sont responsables de l'application de politiques et de la réglementation, bien que plusieurs contribuent aussi à l'élaboration de politiques. Il importe donc de bien comprendre en quoi consiste l'analyse comparative entre les sexes afin de l'utiliser dans la mise en œuvre des programmes, ainsi que dans la formulation de nouvelles politiques. Ce groupe a reçu une formation pour comprendre à quel point il est important de recueillir des données ventilées selon le sexe si on veut être en mesure d'évaluer les incidences sur les femmes et les hommes. Ce groupe facilite également l'échange d'information et de documentation.

### **b) Analyse comparative entre les sexes en matière de politiques**

La mesure la plus stratégique du *Plan fédéral* est l'invitation à appliquer l'analyse comparative entre les sexes à l'élaboration des politiques afin d'intégrer dans la formulation et l'analyse des politiques fédérales les différences entre les sexes et le respect de la diversité. L'analyse comparative entre les sexes est importante parce que les expériences de vie et les caractéristiques socio-économiques des femmes et des hommes sont différentes. Cette démarche permet donc de voir à ce que les politiques fédérales donnent les résultats escomptés et équitables tant pour les femmes et les hommes que pour les filles et les garçons. Elle aidera en outre le gouvernement à respecter les dispositions relatives à l'égalité de la *Charte canadienne des droits et libertés* de même que ses obligations internationales.

Condition féminine Canada dirige ce processus d'analyse et collabore avec d'autres gouvernements ainsi que des ministères et des organismes fédéraux pour en assurer la mise en œuvre progressive sur une période de cinq ans. Le ministère a aussi préparé et transmis à d'autres ministères une série d'outils et de ressources pour aider à l'application de l'analyse comparative entre les sexes, notamment le document intitulé *Analyse comparative entre les sexes : Guide d'élaboration de politiques*, en mars 1996, ainsi qu'une série de présentations à l'intention des ministères et organismes, qui ont débuté à l'automne 1996.

Chaque ministère et organisme est responsable de l'analyse comparative entre les sexes dans ses sphères de responsabilité. Les ministères et organismes en sont à différentes étapes de la mise en œuvre, au fur et à mesure qu'ils acquièrent le savoir-faire et les capacités nécessaires pour procéder à l'analyse. Voici des exemples d'initiatives ministérielles :

- *Justice Canada* a créé un poste de conseiller principal en matière d'égalité entre les sexes, qui relève directement du sous-ministre et est responsable de la mise en œuvre de l'analyse comparative entre les sexes. Jusqu'à présent un réseau de spécialistes en matière d'égalité entre les sexes a été établi dans l'ensemble du ministère; on a conçu des programmes de formation et préparé du matériel de formation.
- *Développement des ressources humaines Canada* s'est inspiré du guide de Condition féminine Canada, qu'il a adapté à ses besoins. *Santé Canada* entreprend le même processus.
- En 1995, l'*Agence canadienne de développement international (ACDI)* a adopté une politique sur l'intégration de la femme au développement et l'égalité des sexes, point culminant de près de deux décennies de travail pour assurer la pleine participation des femmes aux activités de développement de l'ACDI. Un objectif important de la politique est d'assurer l'intégration complète aux politiques, programmes, projets et activités de l'ACDI des considérations relatives aux différences entre les sexes.

### **c) Comités et initiatives interministériels**

Condition féminine Canada joue un rôle de premier plan ou de soutien dans un grand nombre de comités interministériels, dans des domaines jugés stratégiques par le ministère. Beaucoup d'entre eux sont liés aux politiques; certains sont axés sur les communications et



sur la sensibilisation aux enjeux liés à l'égalité entre les sexes, tandis que d'autres s'intéressent à des activités interministérielles de financement.

Par exemple, Condition féminine Canada préside le Comité interministériel des activités commémoratives pour les femmes. En 1995, 17 ministères fédéraux y étaient représentés. Aujourd'hui, on en compte 26, ce qui élargit le réseau des ministères fédéraux qui diffusent de l'information sur les enjeux liés à l'égalité entre les sexes. Les ministères fédéraux membres de ce comité suivent l'exemple de Condition féminine Canada en commémorant des événements spéciaux pour les femmes et en lançant des initiatives. Condition féminine Canada les aide en rédigeant des documents en vue d'activités comme la Journée internationale de la femme et le Mois de l'histoire des femmes. Les ministères utilisent ensuite ces documents dans leurs bulletins, leur courrier électronique et leurs messages de nature générale. En 1996, la Commission canadienne des droits de la personne, Patrimoine Canada, Industrie Canada, la Commission de la fonction publique et Transports Canada, entre autres, ont utilisé ces documents.

#### **d) Progrès accomplis dans les trois secteurs prioritaires de Condition féminine Canada**

Condition féminine Canada participe activement en tout temps à un grand nombre de dossiers politiques. Nombre d'entre eux nécessitent beaucoup de temps entre la conception initiale, la recherche, l'analyse et la coordination avec d'autres ministères et l'élaboration de politiques, de mesures législatives ou de programmes. Les exemples qui suivent illustrent certains secteurs où des résultats précis ont été obtenus au cours du dernier exercice.

##### **i) Première priorité de Condition féminine Canada : autonomie économique des femmes**

###### **• Pensions alimentaires pour enfants**

Pour que les femmes accèdent à l'autonomie économique, il est essentiel que les pensions alimentaires pour enfants soient adéquates. Condition féminine Canada a beaucoup travaillé pendant un certain nombre d'années à l'intégration de l'analyse comparative entre les sexes à cette question. Ces efforts, dont beaucoup ont été documentés dans le Rapport sur le rendement de l'an dernier, avaient des liens avec le travail de Justice Canada sur l'examen du droit de la famille et ont coïncidé avec des pressions croissantes de la population en faveur de réformes, notamment le lobby de groupes de parents gardiens, une contestation devant la Cour suprême et un projet de loi émanant d'un député. Les réformes des pensions alimentaires pour enfants ont donc été annoncées dans le budget fédéral de 1996, dans le cadre d'un régime comprenant des modifications à la fiscalité et au soutien du revenu ainsi qu'au droit de la famille et aux mesures d'exécution.

Les travaux à cet égard se sont poursuivis au cours du dernier exercice et ont donné lieu à d'autres changements annoncés dans le budget de 1997, qui amélioreront la prestation fiscale pour enfants. Ces changements sont partiellement liés aux modifications fiscales de

la pension alimentaire pour enfants et visent à fournir de l'aide aux familles à faible revenu en fonction du nombre d'enfants.

- **Loi sur la faillite et l'insolvabilité**

Condition féminine Canada, en collaboration avec le ministère de la Justice, a réussi à convaincre Industrie Canada de modifier le projet de loi au profit des bénéficiaires d'arriérés de pensions alimentaires pour enfants ou pour conjoints (surtout des femmes) dont les anciens conjoints déclarent faillite. Plus particulièrement, les efforts de Condition féminine Canada ont fait en sorte que ces bénéficiaires aient la préséance sur d'autres créanciers non garantis, ont éliminé le plafond proposé sur le montant exigible et permis que le montant impayé ne puisse être éteint par la faillite, tout en faisant en sorte que les paiements de dommages-intérêts pour préjudice personnel (p. ex. voies de fait contre la conjointe ou agression sexuelle) ne soient pas annulés par la faillite.

- **Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS)**

Depuis 1996-1997, les principaux transferts aux provinces prévus par le Régime d'assistance publique du Canada (services sociaux et assistance sociale) et le Financement des programmes établis (santé et études postsecondaires) ont été remplacés par une subvention globale — le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS). Compte tenu des inquiétudes concernant l'incidence du TCSPS sur les femmes et dans la foulée des consultations avec les personnes intéressées en 1996, Condition féminine Canada a lancé un appel de propositions et financé six projets de recherche en matière de politiques concernant les répercussions du TCSPS sur les femmes et les hommes. Les rapports de recherche font actuellement l'objet d'un examen en prévision de leur publication.

- **Projets locaux, régionaux et nationaux**

Condition féminine Canada a fourni, sous la forme de subventions et de contributions, 2,1 millions de dollars dans toutes les régions du pays, dans le but de favoriser l'égalité économique des femmes. Par exemple, des projets financés par le ministère à Terre-Neuve et en Colombie-Britannique ont permis à des groupes régionaux du Réseau national des femmes dans les métiers, les technologies, l'exploitation industrielle et cols bleus (WITT) d'influer sensiblement sur des projets précis de mise en valeur des ressources dans ces provinces, ainsi que d'améliorer des politiques et des programmes provinciaux. (Pour plus d'information, voir aux p. 31 et 32.)

## **ii) Deuxième priorité de Condition féminine Canada : Éliminer la violence systémique à l'endroit des femmes et des enfants**

- **Tourisme sexuel impliquant des enfants**

La Secrétaire d'État (Situation de la femme) a organisé à Vancouver une table ronde sur le tourisme sexuel impliquant des enfants, qui a réuni des représentantes et des représentants des secteurs du voyage et du tourisme et d'organisations non gouvernementales afin de discuter de mesures visant à protéger les enfants contre le tourisme sexuel. La séance a

permis de favoriser une meilleure compréhension des enjeux par les intervenantes et les intervenants en mesure d'agir.

Des progrès ont été faits à cet égard sur le plan législatif, puisqu'une loi permettant de poursuivre des Canadiens qui exploitent des enfants à des fins sexuelles pendant qu'ils voyagent à l'étranger a été adoptée en avril 1997.

- **Nouvelles identités pour les victimes dans une relation qui menace leur vie : élimination du lien avec le numéro d'assurance sociale (NAS)**

L'annulation d'un programme permettant le transfert manuel de renseignements fédéraux de l'ancien NAS au nouveau NAS attribué aux femmes qui tentent d'échapper à un conjoint violent a suscité des inquiétudes. Au cours de la dernière année, Condition féminine Canada a présidé un comité interministériel qui a examiné quel service ou programme pourrait offrir une meilleure protection aux personnes désireuses de changer d'identité pour échapper à une relation mettant leur vie en danger. Un groupe d'étude nommé par le comité se penche sur cette question et devrait formuler des recommandations plus tard cet automne.

- **Maisons de transition — loi sur les victimes de violence familiale**

L'association provinciale des maisons de transition de la Saskatchewan, organisme subventionné par le Programme de promotion de la femme de Condition féminine Canada, a contribué à l'adoption des nouvelles mesures législatives provinciales intitulées *Victims of Domestic Violence Act*. Cette loi, la première du genre au Canada, retire l'agresseur du foyer, plutôt que la victime, lorsqu'il y a violence familiale.

- **Mutilation des organes génitaux de la femme**

Grâce à la participation de Condition féminine Canada à un Groupe de travail interministériel sur la mutilation des organes génitaux de la femme (MOGF), une proposition a été formulée par l'Organisation nationale des femmes immigrantes et des femmes appartenant à une minorité visible du Canada (ONFIFMVC) et financée par le Comité. Dans le cadre du projet, un module d'atelier sensible aux différences culturelles a été produit à l'intention des membres des collectivités où la MOGF est une pratique traditionnelle. Le module s'intéresse aux répercussions de la MOGF sur les plans de la justice, de la santé, de la religion et de la culture, aux pressions sociales et familiales exercées sur les filles et les femmes relativement à la MOGF, ainsi qu'aux façons d'aborder ces préoccupations.

Le travail de l'ONFIFMVC dans le cadre de ce projet a régulièrement alimenté les délibérations du Groupe de travail interministériel, ce qui a contribué à l'élaboration des nouveaux cadres et politiques à l'ordre du jour du programme gouvernemental.

- **Projets locaux, régionaux et nationaux**

En 1996-1997, le Programme de promotion de la femme a remis 1,6 million de dollars en subventions et contributions à des groupes qui œuvrent en faveur de l'égalité afin de leur

permettre de se pencher sur des questions comme les agressions sexuelles, la violence familiale, la pornographie et la représentation des femmes dans les médias.

**iii) Troisième priorité de Condition féminine Canada : Promouvoir les droits humains des femmes**

• **Tests de dépistage du VIH/SIDA et confidentialité**

Condition féminine Canada fait partie d'un comité interministériel chargé d'examiner les problèmes liés aux lignes directrices sur les tests de dépistage, la divulgation des résultats et les garanties en matière de confidentialité. Au cours de la dernière année, Condition féminine Canada a aussi participé au projet de Santé Canada visant à définir les meilleures pratiques à utiliser pour les dispensatrices et dispensateurs de soins en vue de réagir efficacement aux risques d'infection au VIH chez les victimes d'agression sexuelle. Les préoccupations des femmes seront ainsi prises en compte dans le cadre de ces projets.

• **Relations personnelles**

Condition féminine Canada fait partie d'un groupe de travail interministériel sur les relations personnelles qui se penche sur les enjeux découlant d'une contestation judiciaire des programmes gouvernementaux sur la base de l'orientation sexuelle et de la situation matrimoniale. Une démarche a été élaborée dans le but de moderniser l'ensemble des régimes fédéraux d'avantages sociaux. Une vaste restructuration des avantages sociaux et des obligations réciproques pourrait avoir une incidence majeure sur la situation financière des Canadiennes. La présence de Condition féminine Canada a permis de faire en sorte que toutes les démarches proposées soient soumises à une analyse comparative entre les sexes.

• **Commission Arbour**

Condition féminine Canada s'inquiète des conditions de détention des femmes dans les prisons fédérales au Canada. Le ministère a joué un rôle de premier plan au sein d'un groupe de réponse de hauts fonctionnaires qui a examiné les quelque 100 recommandations du rapport de la juge Arbour au solliciteur général concernant les événements qui se sont produits en 1994 à la Prison des femmes de Kingston. Suivant les conseils du groupe, le solliciteur général a annoncé que certaines des principales recommandations seraient acceptées, notamment la nomination d'une sous-commissaire responsable des services correctionnels pour les femmes.

Plus récemment, Condition féminine Canada a suggéré que le commissaire du Service correctionnel réunisse de nouveau le groupe pour évaluer les progrès réalisés jusqu'à présent par le gouvernement en vue de mettre en œuvre les recommandations.

• **Accès à la justice**

Condition féminine Canada s'inquiète des entraves à l'accès des femmes à la justice, y compris du manque d'accès à l'aide juridique en matière civile. Le ministère a donc commandé cinq rapports de recherche sur diverses questions liées à l'accès à la justice qui font actuellement l'objet d'un examen en prévision de leur publication.

• **Projets locaux, régionaux et nationaux**

Le Programme de promotion de la femme a accordé 0,5 million de dollars en subventions et contributions à des groupes qui œuvrent en faveur de l'égalité des femmes afin qu'ils se penchent sur des questions comme les droits légaux des femmes et la *Charte canadienne des droits et libertés*.

**RÉSULTAT CLÉ ANTICIPÉ**

3. Initiatives et politiques fédérales-provinciales-territoriales qui appliquent le principe de l'égalité entre les sexes dans des domaines d'une importance stratégique pour les femmes.

**Mesures du rendement et réalisations**

La Secrétaire d'État (Situation de la femme) et les fonctionnaires de Condition féminine Canada continuent de travailler avec leurs homologues provinciales et territoriales à une vaste gamme d'initiatives. Les trois secteurs où des progrès précis ont été réalisés au cours de l'année sont présentés ci-après :

**a) Cadre de prévention de la violence**

Condition féminine Canada fait partie du Groupe de travail sur la violence faite aux femmes mis sur pied par les ministres fédérale-provinciaux-territoriaux responsables de la condition féminine qui a élaboré un cadre en vue de compiler et d'évaluer des initiatives et des stratégies innovatrices dans le domaine de la prévention de la violence à l'endroit des femmes. Ce mécanisme permettra l'échange de nouveaux renseignements importants entre les administrations afin de faire connaître les travaux d'élaboration de politiques au pays.

**b) Rapport sur l'égalité des sexes dans le système de justice canadien en 1997**

En tant que principal responsable du Groupe de travail sur l'égalité entre les sexes dans le système de justice des ministres responsables de la condition féminine, le ministère a réussi à obtenir l'assentiment des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de la Justice en vue d'examiner la possibilité d'inclure des renseignements fournis par des ministères provinciaux et territoriaux responsables de la condition féminine dans la mise à jour de 1997 de leur *Rapport sur l'égalité des sexes dans le système de justice canadien*. Le double point de vue des femmes et des hommes sera donc intégré plus efficacement.

**c) Indicateurs économiques de l'égalité entre les sexes**

Comme il a été mentionné précédemment (voir à la p. 16), Condition féminine Canada, en collaboration avec ses homologues provinciaux et territoriaux et Statistique Canada, a élaboré une série d'indicateurs économiques clés de l'égalité entre les sexes. Ces indicateurs s'ajouteront à ceux qui existent déjà, comme l'écart salarial pour un emploi à temps plein toute l'année, afin de refléter plus fidèlement la réalité des femmes au Canada.

## RÉSULTAT CLÉ ANTICIPÉ

4. Participation active et incorporation du point de vue des femmes et d'autres groupes œuvrant en faveur de l'égalité dans l'élaboration de politiques officielles au Canada et à l'étranger.

### *Mesures du rendement et réalisations*

Condition féminine Canada facilite la participation de ces importants intervenants et intervenantes à l'élaboration des politiques officielles de trois façons :

- en offrant de l'aide financière et des services professionnels aux groupes de femmes et à d'autres organisations œuvrant en faveur de l'égalité pour leur assurer une participation avertie et efficace (illustré par le point a)). Les services professionnels peuvent prendre la forme d'une explication des processus fédéraux et la mise en rapport des groupes avec les services pertinents à des fins d'information et de participation;
- en demandant conseil à des groupes de femmes et à d'autres intervenantes et intervenants sur les enjeux stratégiques lorsqu'ils ont les compétences voulues (illustré par le point b)) et dans les sections précédentes, sous les résultats clés 1 et 2 portant sur des enjeux précis en matière de politiques);
- en incitant d'autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les organismes internationaux à demander conseil à ces groupes et en permettant aux groupes de femmes de participer à d'importants forums (illustré par les points c) et d)).

#### **a) Projets locaux, régionaux et nationaux**

De nombreux projets et activités financés par Condition féminine Canada ont contribué à accroître la participation des femmes à l'élaboration des politiques officielles aux échelons fédéral, provincial ou international. L'exemple qui suit illustre ce rôle :

##### **• Parité entre les sexes à l'Assemblée législative du Nunavut**

Dans la foulée de la création du Nunavut, l'Inuit Women's Association of Canada, Pauktuutit, a mis en place une stratégie d'éducation visant à obtenir l'appui du public pour l'égalité entre les sexes à l'assemblée législative du Nunavut ainsi que l'entière participation des femmes inuites à l'autonomie gouvernementale. Ce travail a été fait grâce à de l'aide financière reçue par le biais du Programme de promotion de la femme. Les efforts de Pauktuutit portaient sur une proposition en faveur de la parité entre les sexes au sein de l'assemblée législative du Nunavut, et l'association a encouragé les femmes à participer au plébiscite sur cette question. Le Pauktuutit a tenu des séances éducatives et stratégiques avec les femmes du Nord, a établi un site Web pour y afficher de l'information tout au long du processus de plébiscite et montré aux femmes comment utiliser les télécommunications et l'inforoute pour établir des réseaux et des coalitions.

En fin de compte, bien que le plébiscite n'ait pas permis l'adoption de la proposition sur la parité entre les sexes, il a suscité un vaste débat public au sujet de la proposition et établi

les fondements des futures discussions sur les politiques gouvernementales concernant l'égalité entre les sexes.

**b) Consultation des intervenantes et intervenants**

Condition féminine Canada cherche depuis longtemps à obtenir des informations et des conseils auprès des groupes pertinents de femmes et d'autres intervenantes et intervenants pour effectuer l'analyse politique des enjeux liés aux politiques officielles. La consultation des intervenantes et intervenants a joué un rôle dans le travail de Condition féminine Canada sur des questions comme le travail non rémunéré, la réforme des pensions, les pensions alimentaires pour enfants, les initiatives de lutte contre la violence et d'autres dossiers.

En partie à la suite des consultations tenues auprès des intervenantes et intervenants en 1996, Condition féminine Canada s'est engagé à établir une fonction permanente de consultation pour favoriser les interactions régulières avec les intervenantes et intervenants. Dans la foulée de cet engagement, le ministère a rédigé un *Document de travail sur les méthodes de consultation* et mis sur pied un groupe de travail regroupant diverses organisations non gouvernementales, des universitaires et d'autres personnes qui commenteront le document de travail. L'évaluation des réunions du groupe de travail a permis de constater que Condition féminine Canada a amorcé un dialogue des plus utiles avec les intervenantes et intervenants participants. Le *Document de travail* a été envoyé aux participantes et aux participants, y compris aux groupes de femmes (nationaux, régionaux et locaux) et aux établissements universitaires. Leurs commentaires seront examinés de près aux fins d'élaboration des politiques à mettre en œuvre en matière de consultation.

À l'occasion des consultations de 1996, les intervenantes et intervenants ont aussi demandé au ministère de les aider à comprendre le processus d'élaboration des politiques d'autres ministères fédéraux et à y avoir accès. Condition féminine Canada a donc remis le rapport final des consultations aux ministres du Cabinet ainsi qu'aux sous-ministres d'autres ministères, de même qu'une liste de groupes de femmes que les ministères ont été encouragés à inviter à participer à leurs consultations.

Par ailleurs, après le succès des consultations de Condition féminine Canada auprès des intervenantes et intervenants en 1996, le ministère a été invité à conseiller et à informer d'autres ministères fédéraux sur les démarches de consultation. Cela aidera notamment à améliorer l'accès des groupes de femmes et d'autres groupes à l'élaboration des politiques d'autres ministères et organismes fédéraux.

**c) Participation d'ONG canadiennes à des rencontres internationales**

Condition féminine Canada a obtenu que des représentantes et des représentants d'ONG canadiennes, notamment de groupes de femmes, participent à d'importantes rencontres internationales, ce qui leur permet d'avoir plus efficacement accès à l'élaboration de politiques officielles à l'échelle internationale.

Au cours de la dernière année, deux représentantes d'ONG ont fait partie de la délégation canadienne à la Réunion des ministres du Commonwealth responsables de la condition féminine, en novembre 1996, et les groupes de femmes ont été invités à désigner deux représentantes d'ONG pour la délégation du Canada à la session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, en mars 1997.

**d) Institut national de la magistrature**

L'Institut national de la magistrature élabore actuellement un programme de formation sur le contexte social à l'intention de la magistrature au Canada. Condition féminine Canada a fait savoir qu'il pourrait être nécessaire de procéder à des consultations communautaires durant la préparation des programmes de formation des juges. À la demande de l'Institut, Condition féminine Canada a partagé son savoir-faire relatif aux méthodes de consultation communautaire et continuera de contribuer au processus dans le cadre des consultations.

**RÉSULTAT CLÉ ANTICIPÉ**

5. Adoption par les organismes multilatéraux d'ententes, d'instruments et de politiques qui visent à améliorer la condition féminine.

*Mesures du rendement et réalisations*

• **Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC)**

Le gouvernement du Canada, en tant que président du forum de l'APEC en 1997, a profité de l'occasion pour donner suite aux directives des dirigeantes et dirigeants et des ministres relativement au statut des femmes et des hommes et promouvoir l'objectif du Canada en matière d'égalité entre les sexes à l'échelle mondiale.

Au début de 1997 un sous-comité interministériel a été formé sur l'APEC et les rapports sociaux entre les sexes, coprésidé par Condition féminine Canada et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, et chargé d'élaborer des stratégies visant à promouvoir l'intégration du double point de vue des femmes et des hommes à l'APEC en 1997 et au cours des années à venir. Ce sous-comité relève du comité de coordination des sous-ministres sur l'APEC.

Tout en poursuivant une stratégie à deux volets assortie d'activités « descendantes » et « ascendantes » simultanées, les membres du sous-comité sont en fait devenus les « défenseurs » des questions relatives aux rapports sociaux entre les sexes au niveau des hauts fonctionnaires et au sein des divers groupes de travail de l'APEC. Cela s'est traduit par une reconnaissance accrue ou nouvelle des considérations relatives aux rapports sociaux entre les sexes dans leurs travaux et par des efforts visant à porter ces considérations au niveau ministériel. Condition féminine Canada a joué un rôle d'organisme-ressource et de facilitation dans le cadre du processus en invitant les membres du sous-comité à échanger de l'information sur des initiatives et à s'inspirer mutuellement des stratégies efficaces. De plus, le Canada, en collaboration avec les Philippines, a obtenu l'approbation des hauts fonctionnaires de l'APEC pour l'établissement



d'un mécanisme en haut lieu qui se pencherait sur l'ensemble des rapports sociaux entre les sexes au sein de l'APEC. La tenue en 1998 d'une rencontre ministérielle de l'APEC sur les questions qui intéressent les femmes sera soumise à l'approbation des dirigeantes et dirigeants de l'APEC à l'occasion de leur rencontre à Vancouver, en novembre 1997.

### RÉSULTAT CLÉ ANTICIPÉ

6. Base de connaissances élargie sur les enjeux des politiques officielles et leurs incidences sur les femmes.

#### *Mesures du rendement et réalisations*

##### **a) Création du Fonds de recherche en matière de politiques**

Le mandat politique de Condition féminine Canada a été renforcé par une capacité de financer la recherche en matière de politiques officielles, fonction autrefois assumée par le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme. En 1995-1996, Condition féminine Canada a consulté des chercheuses et des chercheurs, des organismes de recherche, des groupes de femmes et d'autres parties intéressées afin d'obtenir des conseils sur la structure de la capacité de recherche en matière de politiques et sur les priorités des recherches.

Se fondant sur ces observations, Condition féminine Canada a écrit en 1996-1997 aux chercheuses et chercheurs, aux groupes de femmes et aux autres groupes œuvrant en faveur de l'égalité afin de les inviter à proposer des candidatures pour le Comité de financement de la recherche. Un comité des candidatures désigné par Condition féminine Canada s'est réuni pour étudier les candidatures et dresser une liste restreinte. Le Comité de financement de la recherche a été nommé au début de 1997 et a tenu sa première réunion en mars 1997.

Parallèlement, des appels de propositions ont été lancés pour des recherches sur deux enjeux urgents recensés à l'occasion des consultations : le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) et l'accès à la justice. Comme nous l'avons déjà mentionné, six projets de recherche en matière de politiques concernant les répercussions du TCSPS sur les femmes et cinq projets de recherche sur des enjeux liés à la justice ont été financés. Les rapports font actuellement l'objet d'un examen en prévision de leur publication.

##### **b) Travail non rémunéré**

Condition féminine Canada a lancé un projet concerté de recherche internationale sur les réponses politiques à la prestation de soins non rémunérés, qui a été retenu dans le cadre des activités futures de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), à l'occasion de la réunion de décembre 1996 du Groupe de travail n° 6 sur le rôle des femmes dans l'économie. La première étape du projet prévoit une série de documents de recherche sur les principes directeurs et des études de cas sur le travail non rémunéré dans des secteurs comme les soins de santé et la garde d'enfants. Ces documents

passeraient en revue les approches analytiques de divers pays de l'OCDE et fourniraient des répertoires des politiques sur la prestation de soins non rémunérés.

**c) Projets locaux, régionaux et nationaux**

Comme nous l'avons mentionné précédemment, le Programme de promotion de la femme de Condition féminine Canada finance des activités précises de groupes de femmes et d'autres groupes œuvrant en faveur de l'égalité des femmes qui cadrent avec les priorités du ministère. Bon nombre de ces activités financées contribuent à élargir notre base de connaissances sur l'égalité entre les sexes. En voici quelques exemples :

• **Stratégies d'emploi : Réseau d'action des femmes handicapées (DAWN)**

Condition féminine Canada offre un soutien financier au Réseau d'action des femmes handicapées (DAWN) pour sa recherche-action liée à l'emploi. Le DAWN a rédigé un guide exhaustif sur l'emploi qui peut être adapté et diffusé et présente des expériences d'aptitude au travail et de recherche d'emploi pour des femmes handicapées, tout en proposant des recommandations et des stratégies visant à aider les femmes handicapées à accéder aux programmes d'emploi réguliers.

Le guide a été très bien accueilli par les employeurs et les employeurs éventuels de femmes handicapées, ainsi que par les femmes handicapées. Cet outil étant très en demande, plus de 1 500 exemplaires en français et en anglais du guide, sur copie papier et sur d'autres supports, ont été distribués à des femmes handicapées, à des employeurs et à des conseillers en emploi. On peut maintenant consulter le guide sur le site Web de DAWN.

Deux autres projets pertinents qui sont financés sont décrits ailleurs dans le présent document :

- **Module d'atelier sur la mutilation des organes génitaux de la femme**  
(Voir à la p. 21.)
- **Égalité des femmes dans la profession juridique : un Guide des instructeur(trice)s**  
(Voir à la p. 33.)

---

### **3) Rendement du secteur de service 2 : partenaires informés et efficaces**

---

**Objectif :**

Faire en sorte qu'il y ait un plus grand nombre de partenaires informés et efficaces qui travaillent activement à promouvoir l'égalité des femmes, notamment des organisations et institutions des secteurs public, privé et bénévole.

Trois résultats clés sont associés à cet objectif. Des résumés du rendement et des réalisations sur le plan du rendement sont fournis pour chacun.

## RÉSULTAT CLÉ ANTICIPÉ

7. Accès à une base de connaissances élargie et utilisation par les intervenantes et intervenants de cette base sur les enjeux relatifs à l'égalité entre les sexes.

### *Mesures du rendement et réalisations*

#### **a) Publications**

Condition féminine Canada publie et diffuse 56 publications et documents différents qui présentent de l'information sur les enjeux, les questions d'actualité et les événements liés à l'égalité entre les sexes. Les intervenantes et les intervenants, notamment les décisionnaires des gouvernements, les groupes des secteurs bénévole et privé, le milieu de la recherche ainsi que le public, peuvent obtenir ces publications sur demande. En 1996-1997, 52 713 exemplaires de ces documents ont été distribués aux intervenantes et intervenants. Au nombre de ceux-ci, *Perspectives*, bulletin d'information du ministère, publié quatre fois par année et distribué au Canada et dans le monde entier, occupe une place de premier plan.

#### **b) Mois de l'histoire des femmes**

Comme nous l'avons mentionné précédemment, Condition féminine Canada choisit chaque année un thème pour le Mois de l'histoire des femmes et rédige les documents publicitaires utilisés à l'échelle du pays. De 1995 à 1996, le nombre de documents distribués dans le cadre du premier envoi pour le Mois de l'histoire des femmes a augmenté de 24 p. 100, pour passer à 5 872. En 1996, 10 446 demandes additionnelles de documents ont été consignées, ce qui porte la distribution totale à 16 318.

En 1996, Condition féminine Canada a reçu des demandes démontrant de l'intérêt et des lettres faisant l'éloge du Mois de l'histoire des femmes provenant d'organismes aussi diversifiés que des musées, des bibliothèques, des ministères provinciaux (comme le Ministry of Women's Equality de la C.-B. et le Women's Secretariat de la Saskatchewan), ainsi que des journaux (comme *Le Devoir*, le *Northern Times* de Kapuskasing et le *Daily News* de la Nouvelle-Écosse).

#### **c) Site Web de Condition féminine Canada**

Par suite des commentaires formulés par les intervenantes à l'occasion des consultations de 1996, Condition féminine Canada s'était engagé à fournir sur Internet de l'information concernant les enjeux liés à l'égalité entre les sexes.

Le site Web de Condition féminine Canada a été monté en 1996-1997 et est entré en ligne au début de juillet 1997. On y trouve actuellement de l'information par l'entremise d'Internet sur les enjeux importants pour l'égalité entre les sexes, ainsi que des publications sur les enjeux liés à l'égalité, de l'information sur les événements à venir, les dates importantes et d'autres ressources ainsi que de l'information sur Condition féminine Canada. Les personnes qui visitent le site peuvent commander les publications du

ministère, formuler des observations et signer le registre des visiteurs. En un peu plus d'un mois, environ 150 publications ont été commandées à partir du site.

Les personnes qui visitent le site Web de Condition féminine Canada peuvent se rendre sur d'autres sites Web liés à l'égalité entre les sexes. Le site Web établit des liens avec 21 ministères fédéraux et 132 sites non gouvernementaux; il fournit également 61 autres adresses électroniques de groupes de femmes au Canada.

Le site Web de Condition féminine Canada est le suivant : <http://www.swc-cfc.gc.ca/>

### **RÉSULTATS CLÉS ANTICIPÉS**

8. Sensibilisation du public et action concrète en matière d'égalité entre les sexes dans diverses collectivités et sur des enjeux précis.
9. Participation des femmes au processus décisionnel dans des institutions clés et inclusion des répercussions pour les femmes et de la diversité des points de vue dans les politiques et les programmes de ces institutions.

### ***Mesures du rendement et réalisations***

Beaucoup de projets et d'activités financés par Condition féminine Canada ont contribué à sensibiliser davantage le public à la question de l'égalité entre les sexes, ont incité des femmes à participer au processus décisionnel d'institutions clés et ont donné lieu à des changements concrets dans les politiques et programmes de ces organismes. En voici des exemples :

#### **a) Besoins des immigrantes et des femmes membres de minorités dans des refuges**

La Coalition Against Family Violence de Calgary a, avec l'aide de fonds de Condition féminine Canada, travaillé abondamment avec les refuges et maisons de transition pour femmes afin de répondre aux besoins des immigrantes et des femmes membres de minorités visibles.

Ce projet a permis de modifier les politiques et marches à suivre des organismes dans l'ensemble du milieu des refuges, dans des domaines comme la dotation en personnel, la formation du personnel, les régimes alimentaires, les services de garde d'enfants et les interprètes culturels (personnes de la collectivité ayant des connaissances linguistiques et culturelles précises, formées pour répondre aux besoins des femmes battues).

#### **b) Les femmes et le développement économique rural**

Women and Rural Economic Development (WRED) est un organisme provincial sans but lucratif œuvrant pour permettre aux femmes des régions rurales de l'Ontario de participer davantage au développement économique rural. Le WRED reçoit de l'aide financière de Condition féminine Canada pour une partie de son travail.

Dans l'ensemble, l'organisme offre des programmes de développement des entreprises, de la formation commerciale et professionnelle ainsi que des possibilités de création de réseaux pour les femmes des régions rurales du sud de l'Ontario. L'organisme a aussi établi un Rural Enterprise Loan Fund (fonds de prêts aux entreprises rurales). Depuis sa création, en 1993, WRED a lancé 250 nouvelles entreprises et produit un chiffre d'affaires brut de plus de 2 millions de dollars, tout en contribuant à la création de 18 réseaux d'affaires ruraux pour femmes.

**c) Stratégie Nishnawbe Aski de lutte contre la violence**

Le Equay Wuk Women's Group a été formé en 1988 pour représenter les intérêts des femmes autochtones de la nation Nishnawbe Aski du nord de l'Ontario. Les femmes de 25 collectivités isolées des Premières nations y sont représentées.

Condition féminine Canada a été un partenaire important qui a aidé Equay Wuk à concevoir et à mettre en œuvre une stratégie triennale de lutte contre la violence dans les collectivités du Nord. Des guides de formation sur la lutte contre la violence ont été rédigés à partir de rencontres tenues avec des femmes membres de collectivités des Premières nations.

Les guides, en anglais et en oji-cri, ont beaucoup servi dans le cadre de la formation des travailleuses et des travailleurs de la santé et des services sociaux. De plus, des femmes des collectivités ont été formées pour donner l'atelier aux femmes de leur milieu et leur offrir un soutien.

**d) Le pouvoir aux femmes**

La Maison des femmes des Bois-Francs a organisé un colloque, avec l'appui financier de Condition féminine Canada, pour l'élaboration de stratégies et d'outils concrets afin de permettre aux femmes d'accéder à la politique et aux autres lieux de pouvoir.

Selon des femmes qui se sont engagées en politique dernièrement, leur décision avait été prise à la suite des témoignages entendus lors du colloque. Elles ont également indiqué que la formation offerte a été vraiment utile pour bâtir leur plan de campagne et éviter certains écueils.

**e) Les femmes et la mise en valeur des ressources**

Une subvention du Programme de promotion de la femme de Condition féminine Canada a permis au Women and Resource Development Committee de Terre-Neuve de coordonner les efforts provinciaux visant à faire participer les femmes à la réalisation de trois importants projets de mise en valeur des ressources naturelles dans la province : les réserves pétrolières de la côte Ouest, la fonderie d'Argentia, et les installations d'extraction de Voisey's Bay, au Labrador. Ce projet a donné les résultats suivants :

- Les femmes autochtones du Labrador ont formé leur propre groupe Femmes dans les métiers, les technologies, l'exploitation industrielle et cols bleus (WITT), recensé leurs besoins et fait part de leurs préoccupations et de leurs attentes à l'égard de ce projet

de mise en valeur à la Voisey's Bay Development Company, à la Labrador Inuit Association, à la nation Innu ainsi qu'à d'autres parties intéressées.

- Une analyse comparative entre les sexes et un examen des incidences ont été inclus dans le processus d'évaluation des incidences environnementales et dans les ententes sur les répercussions et les avantages des trois projets.
- Un engagement a été pris en vue de nommer une personne chargée de la liaison avec les femmes, qui travaillerait avec le négociateur en chef des Innus afin de veiller à ce qu'une analyse comparative entre les sexes soit incluse dans les négociations.
- Un financement a été obtenu de Patrimoine Canada et du gouvernement provincial pour la rédaction de documents juridiques visant à inclure l'analyse comparative entre les sexes dans les négociations avec Voisey's Bay.
- Un guide de ressources a été rédigé et distribué pour aider les groupes communautaires à examiner les enjeux liés aux femmes et à la mise en valeur des ressources.
- Un modèle stratégique à long terme pour la participation des femmes à la mise en valeur des ressources a été préparé et distribué.

Condition féminine Canada, de concert avec le WITT de Terre-Neuve et le conseil consultatif provincial sur la condition de la femme de Terre-Neuve, a joué un rôle prépondérant en vue d'amorcer des discussions sur le rôle des femmes dans la mise en valeur des ressources. Condition féminine Canada et le WITT ont rédigé la proposition initiale et le ministère a contribué à l'élaboration du plan stratégique à long terme.

En raison de la visibilité, de la crédibilité et des compétences du comité, les sociétés en cause ainsi que le gouvernement provincial portent attention à la nécessité d'une analyse comparative entre les sexes dans tout projet de mise en valeur des ressources dans la province. De plus, le processus et les stratégies serviront de modèle à la participation future des femmes aux projets de mise en valeur des ressources naturelles partout au pays.

#### **f) WITT de Kootenay**

Deux subventions de Condition féminine Canada en 1995-1996 et 1996-1997 ont permis au réseau WITT (Femmes dans les métiers, les technologies, l'exploitation industrielle et cols bleus) de Kootenay d'obtenir un certain nombre de résultats importants liés à la participation des femmes au développement économique de la C.-B. En voici quelques exemples :

- trois des 18 membres du comité consultatif du Columbia Basin Trust (programme d'indemnisation régional chargé d'évaluer les dommages environnementaux causés par le Traité du fleuve Columbia de 1964 entre le Canada et les États-Unis) sont des militantes pour l'égalité des femmes et un siège a été réservé pour une représentante de l'égalité des femmes;
- des comités d'intégration de l'égalité ont été formés sous l'égide du Conseil des sciences de la C.-B., du Columbia Basin Trust et du projet d'infrastructure Island Highway dans le but d'examiner en permanence les enjeux liés à l'égalité;

- un engagement officiel sur l'équité en matière d'emploi pris par les employeurs et les syndicats des corps de métier a été inclus dans les marchés conclus dans le cadre du projet Island Highway, engagement qui s'applique à tous les projets de construction routière de plus de 50 millions de dollars dans la province. Cet engagement à l'égard de l'équité en matière d'emploi comprend la formation de membres de groupes désignés;
- un engagement officiel dans le cadre du plan de gestion du Columbia Basin Trust en vue d'offrir des possibilités équitables pour des groupes traditionnellement désavantagés dans tous les projets d'aménagement et de construction administrés par l'organisme.

Ces résultats ont été obtenus grâce au travail en partenariat du WITT de Kootenay et d'autres groupes locaux du WITT ainsi qu'avec des groupes représentant les Premières nations, les membres de minorités visibles et les personnes handicapées, dans le but d'obtenir que des porte-parole pour l'égalité des femmes participent à un certain nombre de négociations et de consultations importantes qui ont une incidence sur les travailleuses et les travailleurs des métiers et de la technologie. Une fois cette représentation obtenue, les porte-parole ont travaillé à l'intégration de l'analyse comparative entre les sexes à toutes les ententes et pratiques en matière d'embauche, de formation et de promotion des travailleuses et des travailleurs des métiers et technologies.

**g) Égalité des femmes dans la profession juridique au Canada**

Condition féminine Canada a financé la production, par l'Association du Barreau canadien, du document « Égalité des femmes dans la profession juridique : un Guide des instructeur(trice)s ». Cette publication est un outil favorisant les progrès sur les enjeux liés à l'égalité des femmes dans la profession juridique, la prise de mesures par les institutions juridiques afin d'intégrer ces enjeux aux structure décisionnelles, aux politiques et aux programmes et qui fait la promotion de l'égalité, de la diversité et de la responsabilisation au sein des professions juridiques et autres.

Grâce à cet outil, un certain nombre de politiques et de procédures du barreau de diverses provinces et territoires font l'objet d'un examen ou ont été modifiées. Le guide a en outre été utilisé par des organisations qui représentent des ingénieures et ingénieurs.

---

#### **4) Rendement du secteur de service 3 : ministère efficace**

---

**Objectif :**

Faire en sorte que Condition féminine Canada soit efficient, axé sur le service et sur les résultats.

<b>RÉSULTAT CLÉ ANTICIPÉ</b>
------------------------------

10. Prestation de services efficace et axée sur la clientèle.
---

Tel qu'il est indiqué dans le Rapport sur le rendement de l'an dernier, Condition féminine Canada procède à une transition qui a regroupé les activités du ministère relativement au Programme de promotion de la femme, ainsi que les fonctions de recherche indépendante, de diffusion et d'information du public du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme.

Beaucoup de progrès ont été accomplis cette année dans la restructuration du ministère entreprise en 1995-1996 et dans l'opérationnalisation des nouvelles responsabilités organisationnelles et fonctionnelles. Le travail se poursuit afin de permettre l'accès du public aux fonds documentaires des centres de documentation des trois organismes regroupés.

Condition féminine Canada a été l'un des ministères invités à participer au Projet d'amélioration des rapports au Parlement, ce qui lui a permis de mettre en place un cadre de planification et de rapports davantage axé sur les résultats. Ce processus a mené à l'élaboration, en 1997, de sa Structure de planification, de rapport et de responsabilisation.

Comme il a été mentionné auparavant, les mesures visant à améliorer le service à la clientèle du ministère comprennent l'élaboration, en collaboration avec les intervenantes et intervenants, d'un cadre de rendement pour le Programme de promotion de la femme, ainsi que la création d'un cadre de rendement pour le Fonds de recherche en matière de politiques. Ces cadres de rendement devraient être prêts en 1998-1999. Par ailleurs, l'élaboration de normes de services pour la clientèle interne et externe sera entreprise en 1998.



# Condition féminine Canada

## Résumé des besoins en ressources - tableau 1

Annexe A

### Autorisations de dépenser

#### A. Autorisations pour 1996-1997 — Partie II du Budget des dépenses

#### Besoins financiers par autorisation

Crédits	(en milliers de dollars)	Budget principal 1996-1997	Total disponible 1996-1997	Réel 1996-1997
<b>Condition féminine Canada Bureau de la coordonnatrice</b>				
135	Dépenses du Programme	<b>7 716</b>	8 406	8 220
140	Subventions et contributions	<b>8 165</b>	8 165	8 165
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	<b>682</b>	709	709
(S)	Dépense des produits de la vente des biens excédentaires de la Couronne	—	3	3
<b>Total du ministère</b>		<b>16 563</b>	<b>17 283</b>	<b>17 097</b>

# Condition féminine Canada

## Résumé des besoins en ressources - tableau 2

### Annexe A

Coût net du Programme par activité ou secteur d'activité									
	Comparaison du Budget des dépenses principales <sup>1</sup> et des dépenses réelles <sup>1</sup> en 1996-1997								
	(en milliers de dollars)								
	Ressources humaines (Équivalents temps plein)	Dépenses de fonctionnement	Dépenses en capital	Subventions et contributions	Total voté	Paiements législatifs	Dépenses totales brutes	Moins: recettes à valoir sur le crédit	Total du budget principal
<b>Ligne<sup>2</sup> ou activité commerciale</b>									
Secrétariat exécutif <sup>3</sup> /Bibliothèque et Gestion de l'information	17.5	1 007			1 007		1 007		1 007
	15	1 349			1 349		1 349		1 349
Politiques	13	1 009			1 009		1 009		1 009
	14	746			746		746		746
Relations extérieures et Communications	18	1 178			1 178		1 178		1 178
	19	1 431	29		1 460		1 460		1 460
Programme de promotion de la femme : financement et services professionnels	42	2 422		8 165	10 587		10 587		10 587
Recherche	46.75	2 535	21	8 165	10 721		10 721		10 721
	4	1 485			1 485		1 485		1 485
	4	997			997		997		997
Gestion des ressources et Services de l'informatique <sup>4</sup>	8	1 258	39		1 297		1 297		1 297
	10	1 687	137		1 824		1 824		1 824
	102.5	8 359	39	8 165	16 563		16 563		16 563 <sup>5</sup>
	108.75	8 745	187	8 165	17 097		17 097		17 097 <sup>5</sup>
<b>Autres recettes et dépenses</b>									
Recettes créditées au Trésor									
Coût des services rendus par les autres ministères									956
									956
<b>Coût net du Programme</b>									17 519
									18 053

<sup>1</sup> Les montants figurant dans le Budget des dépenses principal de 1996-1997 sont présentés sous la même forme que dans le rapport intitulé *Mise à jour en cours d'exercice 1996-1997*. La principale modification a trait au rapport fourni par les Services de l'informatique (technologie de l'information, sécurité et télécommunications) qui relevaient auparavant de la direction de la Gestion de l'information, et qui relèvent dorénavant de la direction de la Gestion des ressources et des Services de l'informatique. Le reste des services de la direction de la Gestion de l'information, soit ceux qui ont trait aux fonds de documentation, apparaissent dans la rangée Secrétariat exécutif/Bibliothèque et Gestion de l'information. Des rajustements mineurs à la répartition des ressources au moment de la préparation du présent rapport expliquent les autres dépenses prévues et révisées. Les montants figurant dans les rangées ombrées correspondent aux dépenses réelles.

<sup>2</sup> Condition féminine Canada confirmera son secteur d'activité dans le rapport *Structure de planification, de rapport et de responsabilisation* (SPRR) de l'automne.

<sup>3</sup> Les responsabilités du Secrétariat exécutif comprennent le bureau de la Coordinatrice, une partie du salaire du personnel exonéré et les dépenses de fonctionnement du bureau de la ministre.

<sup>4</sup> Les Contributions aux régimes d'avantage sociaux des employés (RASE) de l'organisme relèvent de l'activité commerciale de la gestion des ressources.

<sup>5</sup> La différence entre le Budget des dépenses principal de 1996-1997 et les dépenses réelles de 1996-1997 s'explique ainsi:

- Budget des dépenses supplémentaires 'A' - report de 5% d'un montant de 90 000 \$ restant de l'exercice 1995-1996.
- Budget des dépenses supplémentaires 'B' - transfert de 600 000 \$ du ministère du Développement des ressources humaines pour le Programme de promotion de la femme.

# Condition féminine Canada

## Résumé des besoins en ressources - tableau 3

Annexe A

Dépenses prévus et dépenses réelles votées du ministère			
Condition féminine Canada Bureau de la coordonnatrice			
(en milliers de dollars)	Réel 1995- 1996	Budget principal <sup>1</sup> 1996-1997	Réel 1996- 1997
<b>Activité ou secteur d'activité<sup>2</sup></b>			
Secrétariat exécutif <sup>3</sup> /Bibliothèque et Gestion de l'information	1 048	1 007	1 349
Politiques	864	1 009	746
Relations extérieures et Communications	1 323	1 178	1 460
Programme de promotion de la femme : financement et services professionnels	10 889	10 587	10 721
Recherche	1 033	1 485	997
Gestion des ressources et Services de l'informatique <sup>4</sup>	1 251	1 297	1 824
<b>Total<sup>5</sup></b>	<b>16 408</b>	<b>16 563</b>	<b>17 097</b>

<sup>1</sup> Les montants figurant dans le Budget des dépenses principal de 1996-1997 sont présentés sous la même forme que dans le rapport intitulé *Mise à jour en cours d'exercice 1996-1997*. La principale modification a trait au rapport fourni par les Services de l'informatique (technologie de l'information, sécurité et télécommunications) qui relevaient auparavant de la direction de la Gestion de l'information et qui relèvent dorénavant de la direction de la Gestion des ressources et des Services de l'informatique. Le reste des services de la direction de la Gestion de l'information, soit ceux qui ont trait aux fonds de documentation, apparaissent dans la rangée Secrétariat exécutif/Bibliothèque et Gestion de l'information. Des rajustements mineurs à la répartition des ressources au moment de la préparation du présent rapport expliquent les autres dépenses prévues et révisées.

<sup>2</sup> Condition féminine Canada confirmera son secteur d'activité dans le rapport *Structure de planification, de rapport et de responsabilisation* (SPRR) de l'automne.

<sup>3</sup> Les responsabilités du Secrétariat exécutif comprennent le bureau de la Coordonnatrice, une partie du salaire du personnel exonéré et les dépenses de fonctionnement du bureau de la ministre.

<sup>4</sup> Les contributions aux régimes d'avantage sociaux des employés (RASE) de l'organisme relèvent de l'activité commerciale de la gestion des ressources.

<sup>5</sup> La différence entre le Budget des dépenses principal de 1996-1997 et les dépenses réelles de 1996-1997 s'explique ainsi:

- Budget des dépenses supplémentaires 'A' - report de 5% d'un montant de 90 000 \$ restant de l'exercice 1995-1996.
- Budget des dépenses supplémentaires 'B' - transfert de 600 000 \$ du ministère du Développement des ressources humaines pour le Programme de promotion de la femme.

Paiements de transfert par ligne ou activité commerciale (en milliers de dollars)

	<u>Réel</u> <u>1995-1996</u>	<u>Budget principal</u> <u>1996-1997</u>	<u>Réel</u> <u>1996-1997</u>
<b>Subventions et contributions par ligne ou activité commerciale</b>			
Subventions - Programme de promotion de la femme : financement et services professionnels	8 599	8 165	8 165
<b>Total des subventions et contributions</b>	<u>8 599</u>	<u>8 165</u>	<u>8 165</u>

## ANNEXE C

### 1) Liste des rapports ministériels prévus par la loi et autres

- Budget des dépenses principal de Condition féminine Canada : Un rapport sur les plans et les priorités
- Rapport sur le rendement de Condition féminine Canada

Pour consulter ou se procurer d'autres rapports ou documents, visitez le site Web de Condition féminine Canada : <http://www.swc-cfc.gc.ca/>

### 2) Personnes ressources

- Pour obtenir de l'information financière, veuillez communiquer avec Guylaine Métayer, directrice de la Gestion des ressources et des Services de l'informatique :
  - Téléphone : (613) 947-1453
  - Télécopieur : (613) 947-6113
  - Courrier électronique : [metayerg@swc-cfc.gc.ca](mailto:metayerg@swc-cfc.gc.ca)
- Pour de plus amples renseignements concernant le présent rapport, veuillez communiquer avec Marguerite Alexander, conseillère principale en planification :
  - Téléphone : (613) 943-0347
  - Télécopieur : (613) 943-0449
  - Courrier électronique : [alexanderm@swc-cfc.gc.ca](mailto:alexanderm@swc-cfc.gc.ca)
- Pour obtenir des renseignements généraux sur CFC, veuillez téléphoner au (613) 995-7835.